

Des quotas encore trop faibles : les patients premiers impactés

L'arrêté fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité en orthophonie au titre de l'année 2023-2024 a été publié dans le Journal Officiel le 3 août 2023. Cette année, **975** places sont accordées aux étudiants en première année, soit 2 places de plus qu'en 2022, réparties de la manière suivante :

Amiens : 37	Lyon : 100	Poitiers : 25
Besançon : 35	Marseille : 40	Rennes : 30
Bordeaux : 36	Montpellier : 38	Rouen : 35
Brest : 30	Nancy : 40	Strasbourg : 35
Caen : 35	Nantes : 47	Toulouse : 39
Clermont-Ferrand : 25	Nice : 40	Tours : 50
Lille : 90	Paris : 126	
Limoges : 25	Pointe-à-Pitre : 17	

Malgré une volonté affichée du Ministère de la Santé et de la Prévention d'augmenter le nombre d'étudiants admis en orthophonie, leurs promesses ne sont encore une fois pas tenues. **La faible et unique augmentation de 2 places dans le centre de formation de Pointe-à-Pitre ne suffira pas à combler le manque criant d'orthophonistes en France, quand les zones sous denses en orthophonie représentent 17,5% du territoire.**

De plus, et ce depuis 3 ans, le nombre de places fixées par l'arrêté ne correspond pas aux retours et aux capacités d'accueil de certains centres de formation, qui ont alors fait le choix de ne pas suivre l'arrêté ministériel. Qu'en est-il cette année ?

Il y aura sûrement encore des places non pourvues à la rentrée.

La Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie (FNEO) mobilise ses efforts depuis plusieurs années pour que les capacités d'accueil des CFUO soient revues à la hausse avec des moyens humains et financiers suffisants pour une qualité de formation optimale.

Face à la pénurie alarmante d'orthophonistes en France, une étude de l'Observatoire National de la Démographie des Professionnels de Santé est urgente afin de préciser les besoins quantitatifs en soins orthophoniques.

Des solutions doivent être mises en place pour éviter que les patients ne pâtissent davantage de ce manque. Il est urgent et nécessaire qu'une augmentation du nombre de personnels administratifs et d'enseignants ainsi qu'un recalibrage des locaux alloués soient opérés.

La FNEO demande donc le lancement immédiat d'une évaluation des besoins démographiques orthophoniques et l'augmentation des moyens accordés aux CFUO, permettant une augmentation des quotas d'admission en première année d'orthophonie.

CONTACTS

Benjamin BOH
Président
presidence@fneo.fr
06.99.63.01.11

Léa FOURTIQ
Vice-présidente en charge
de l'enseignement supérieur
es@fneo.fr
06.60.43.94.41